



Date de transmission de l'acte: 28/05/2024
Date de reception de l'AR: 28/05/2024
012-211200571-DE_2024_048-DE
A G E D I

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE : CASSAGNES-BEGONHES**

Séance du 23 mai 2024

A 20h30, Le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de COSTES Michel,

Présents : COSTES Michel, FRAYSSE Julien, BLANC Hélène, GAULTIER de KERMOAL François, DRULHE Aurélie, CANIVENQ Jean-Marc, SOULIE Jimmy, BOUSQUET Vincent, CRANSAC Jérémy, FRAYSSIGNES Patrick, BOUSQUET Christophe

Absents : LAGARDE Clarisse, GAYRARD Eléonore

Excusés :

Représentés : ISNARD Claude représenté par COSTES Michel

Secrétaire : BOUSQUET Christophe

Date de la convocation : 13 mai 2024 Effectif du conseil : 14

Déposé en Préfecture :

Publié le :

OBJET : DETR - PLAN DE FINANCEMENT POUR LE PROJET ADRESSAGE DES VOIES COMMUNALES

Vu l'article 179 de la loi n°2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 portant création d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR),

Vu les articles L 2334-32 et suivants du CGCT,

Vu le budget communal, Monsieur le Maire expose que le projet ADRESSAGE DES VOIES COMMUNALES dont le coût prévisionnel s'élève à 46 902.55 € HT soit 56 283.06 € TTC est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR). Le plan de financement doit être revu du fait que le montant subventionné par les service de l'Etat s'élève à 9 380.51 euros soit 20% du montant de la dépense.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total :46 902.55 €

DETR 20% : 9 380.51€

Autofinancement communal :37 522.04 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 12 voix dont 1 par procuration,

DECIDE

- APPROUVE le plan de financement proposé par Monsieur le Maire,
- AUTORISE Monsieur le Maire a signer tous les documents afférents à ce dossier
- PREVOIR Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Fait et délibéré à Cassagnes-Bégonhès

Les jour, mois et an susdits

Monsieur COSTES Michel (Maire)

BOUSQUET Christophe
(Secrétaire de séance)



